



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix, le dix neuf mai à 19 heures 30, le Conseil municipal de la Ville de Wissous, légalement convoqué le douze mai, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Régis ROY-CHEVALIER, Maire.

Présents en début de séance :

Monsieur Régis ROY-CHEVALIER, Maire.

Monsieur Stéphane LEGAY, Mesdames Sylvia GRECO, Catherine BARRIN, Monsieur Boris EFREMENKO, Mesdames Laurence ALZON, Hélène MERCHER, Maires adjoints.

Messieurs Eugène GOUGEON, Guy BERNIERE, Mesdames Françoise LATINUS, Danièle BORDESSOULE, Eliane POUJOL, Messieurs Jean-Luc TOULY, Christian CARISTAN, Madame Murielle CLAIRÉ, Monsieur Pascal OLLIVIER, Madame Marilyn TOURBILLON, Messieurs Jacques SIMON, Roland GALLAND, Madame Danielle JEANNEROT, Messieurs Bernard MALLEVILLE, Alain MARECHAL, Conseillers municipaux.

Absents ayant donné procuration :

Monsieur Roger VINOT, Maire adjoint a donné procuration à Monsieur Régis ROY-CHEVALIER

Madame Mathilde REVOL, Conseillère municipale a donné procuration à Monsieur Boris EFREMENKO

Monsieur Marc GRANIQUO, Conseiller municipal a donné procuration à Madame Hélène MERCHER

Monsieur Xavier NGUYEN, Conseiller municipal a donné procuration à Madame Eliane POUJOL

Madame Odile ESTRADÉ, Conseillère municipale a donné procuration à Monsieur Stéphane LEGAY

Monsieur Richard TRINQUIER, Conseiller municipal a donné procuration à Monsieur Bernard MALLEVILLE

Madame Martine THIERRY, Conseillère municipale a donné procuration à Madame Danielle JEANNEROT

Sorti en cours de séance à 21h45 :

Monsieur Jean-Luc TOULY, conseiller municipal

Secrétaire de séance :

Madame Laurence ALZON, Maire adjoint

→ Elue à l'unanimité

Secrétaires adjoints :

Madame Hélène MARCHAL – Directeur Général des Services

Madame Caroline GORRIAS

→ Elues à l'unanimité

APPROBATION DES PROCES-VERBAUX

Le procès verbal modifié du Conseil municipal en date du 3 février 2010 est adopté comme suit :

Vote : → 7 Abstentions (Wissous pour vous - L'esprit village, M. BERNIERE, M. TOULY)
→ 22 Pour (Union pour Wissous – Ensemble et Autrement / Pour l'avenir de Wissous)

Le procès verbal du Conseil municipal en date du 25 Mars 2010 est adopté comme suit :

Vote : → 6 Abstentions (Wissous pour vous - L'esprit village, M. BERNIERE)
→ 1 Contre (M. TOULY)
→ 22 Pour (Union pour Wissous – Ensemble et Autrement / Pour l'avenir de Wissous)

DECISIONS DU MAIRE - INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL

Décision n° 10-13 → Convention entre la Ville de Wissous et L'Union Sportive de Wissous (U.S.W) pour l'utilisation de la restauration municipale pendant un stage de football prévu du 1^{er} au 5 mars 2010 au gymnase du Centre Omnisports du Cucheron.

Une convention a été signée entre la Ville de Wissous et l'Union Sportive de Wissous (U.S.W), en vue d'assurer des repas lors du stage de football au Centre Omnisports du Cucheron. Le stage aura lieu du 1^{er} au 5 mars 2010. Les tarifs appliqués seront les suivants :

- repas unitaire maternelle 2.67 €uros
- repas unitaire élémentaire 3.28 €uros

Décision n° 10-14 → Convention d'occupation du domaine public au profit du Comité Départemental de Twirling Bâton de l'Essonne.

Une convention portant occupation du domaine public a été signée entre la Ville de Wissous et le Comité Départemental de Twirling Bâton de l'Essonne dans le cadre de son championnat d'Ile de France. La présente convention avait pour objet de définir les conditions de concession de l'espace public, les 6 et 7 mars 2010. Le montant de location a été fixé à 350 euros la journée.

Décision n° 10-15 → Convention d'Occupation du Domaine Public au profit de l'Association « Football des Meuniers ».

Une convention portant occupation du domaine public a été signée entre la Ville de Wissous et l'Association « Football des Meuniers » dans le cadre de la pratique du football. Par cette convention, la Ville de Wissous a mis à disposition de l'association cet espace et ce gratuitement, pour une durée de 12 mois à compter du 1^{er} janvier 2010.

Décision n° 10-16 → Cession d'un véhicule.

La Ville de Wissous a cédé le véhicule CITROEN C15, type VDSX, N° de série du type VF7VDSX0001SX 2352, immatriculé 666 BRJ 91, dans l'état où il se trouvait, pour destruction, au garage RENAULT RETAIL GROUP, 4 avenue de Stalingrad la Cerisaie FRESNES (94426), moyennant le prix de 1 000 €uros.

Décision n° 10-17 → Contrat entre la Commune de Wissous et l'association « Le Prix Des Incorruptibles » dans le but d'un projet culturel le 27 mai 2010 à la Bibliothèque Municipale.

Un contrat a été signé entre la Commune de Wissous et l'association « Le Prix Des Incorruptibles », située à Paris 75006 – 13, rue de Nesle, dans le but de réaliser un projet culturel le 27 mai 2010 à la Bibliothèque municipale. Le montant de la prestation s'élève à 210,54 HT soit 251,80 euros TTC.

Décision n° 10-18 → Contrat entre la Commune de Wissous et l'association ANRESPA concernant une étude d'opportunité pour la création d'une offre spécifique aux personnes âgées de la Commune de Wissous.

Un contrat a été conclu entre la Commune de Wissous et l'association ANRESPA située 15 rue Chateaubriand à PARIS (75008). La Ville de Wissous a confié à l'association ANRESPA une mission d'assistance afin d'étudier l'opportunité de créer un équipement pour les personnes âgées valides de la Commune. Le montant de la prestation s'élève à 10 750 €uros HT soit 12 857 €uros TTC.

Décision n° 10-19 → Contrat entre la Commune de Wissous et l'association « Loisirs Accueil Loiret » pour une journée découverte le 20 mai 2010.

Un contrat a été signé entre la Ville de Wissous et l'association « Loisirs Accueil Loiret », située 8, rue d'Escures à Orléans (45000) pour l'organisation d'une journée « Découverte de la Ville de Gien » en faveur des personnes âgées, le 20 mai 2010. Le prix est fixé à 43 €uros TTC par personne. La Commune demande une participation financière de 15 €uros TTC par personne. Le montant total de la prestation s'élève à 4 300 €uros TTC.

Décision n° 10-20 → Marché à procédure adaptée entre la Ville de Wissous et la société « ADAV » pour l'organisation d'un séjour de ski du 21 au 27 Février 2010.

Un marché à procédure adaptée a été attribué à l'organisme « Association Découverte Aventure Vacances » dont le siège est situé 10 bis rue du Collège à BERGUES (59380) pour l'organisation d'un séjour de ski destiné aux jeunes Wissoussiens de 12 à 17 ans. Le montant global du séjour s'élève à 15 400 €uros TTC. Le coût du séjour est fixé à 770 €uros par participant. Une remise de 50% sur le prix du séjour sera effectuée pour tous les détenteurs de la carte « Wissous jeune ».

Décision n° 10-21 → Marché à procédure adaptée entre la Ville de Wissous et la société « AD PEP 91 » pour l'organisation du séjour de ski du 21 au 27 Février 2010.

Un marché à procédure adaptée a été attribué à l'organisme « Association Des Pupilles de l'Enseignement Public de l'Essonne » dont le siège est situé Bd de France à EVRY CEDEX (91012) pour l'organisation d'un séjour de ski destiné aux jeunes Wissoussiens de 6 à 12 ans. Le montant global du séjour s'élève à 12 400 €uros TTC. Le coût du séjour est fixé à 620 €uros par participant. Une remise de 50% sur le prix du séjour sera effectuée pour tous les détenteurs de la carte « Wissous jeune ».

Décision n° 10-22 → Contrat entre la Ville de Wissous et la SARL ACTIFLEAU pour l'entretien annuel des installations d'arrosage automatique.

La SARL Actifleau, située 33 Rue de Plaisance à La Garenne Colombes (92250) a été chargée d'effectuer l'entretien des installations d'arrosage automatique de la Ville. Le présent contrat a pour objet la mise en service et le réglage des appareils (1^{ère} visite), une visite en pleine saison (2^{ème} visite), la mise en hivernage (3^{ème} visite) des installations d'arrosage, ainsi que le maintien en état de fonctionnement des appareils. Le présent contrat est établi pour une période d'une année du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010. Le montant des prestations proposées (3 visites) est fixé à 3 720.82 €uros HT, soit 4 450,10 €uros TTC.

Décision n° 10-23 → Mission à Foncia Immobilias pour la gestion du parc locatif de la Ville de Wissous.

L'agence Foncia Immobilias a été missionnée par la Ville de Wissous pour la gestion du parc locatif de la Ville à compter du 1^{er} avril 2010 pour une durée d'un an. Le montant des honoraires s'élève à 5% HT du montant encaissé des loyers annuels.

Décision n° 10-24 → Contrat entre la Ville de Wissous et l'association ARTÉMUSE pour un spectacle « Paris Guinguette » prévu le jeudi 15 avril 2010.

La compagnie ARTÉMUSE, située à CESSON LA FORET 77240 – 8, square de la Chevêche, a présenté un spectacle intitulé « Paris Guinguette » le jeudi 15 avril 2010. Le montant de la prestation est de 600,00 euros TTC.

Décision n° 10-25 → Contrat entre la Commune de Wissous et la société "Vacances ULVF" pour le séjour « Les Beaupins » du 19 au 26 juin 2010.

Un contrat a été signé entre la Ville de Wissous et la société « Vacances Union Loisirs Vacances Familiales », située 14, rue de la République à Le Chambon Feugerolles BP 14 (42502) pour l'organisation du séjour « Les Beaupins » à Saint Denis d'Oléron du 19 au 26 juin 2010. La prestation est organisée pour 35 personnes maximum durant 7 nuits. Le prix par personne est de 360.00 € TTC. La participation financière de la Ville a été calculée en fonction des avis de ressources des participants. Le montant total du séjour s'élève à 13 020 € TTC (assurance incluse)

Décision n° 10-26 → Tarifs activités structure Jeunesse.

La Municipalité souhaite ouvrir la "structure Jeunesse" durant certaines périodes scolaires. Un tarif forfaitaire est donc fixé à un montant de 5,00€ TTC par jour et par enfant correspondant aux droits d'accès à la structure. Le prix des repas s'élève à 3,28 € TTC par jour et par enfant comme mentionné dans la décision n° 09-86 du 26/08/2009. Les tarifs des activités proposées de la "structure Jeunesse" sont fixés comme suit :

Tarif (TTC)	Participation des Wissoussiens (TTC)
Inférieur à 6,00€	2,50 €
Compris entre 6,00 et 18,00 €	8,00 €
Supérieur à 18,00 €	12,00 €

Décision n° 10-27 → Convention relative à la participation financière entre la Ville de Wissous et l'Union Sportive de Wissous (USW).

Une convention a été signée entre la Ville de Wissous et l'Union Sportive de Wissous (USW) relative à la participation financière. La présente convention avait pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Ville entend participer financièrement et/ou matériellement à l'objet de l'association, ainsi que de définir les droits et obligations de chacune des parties, qui résultent de cette participation. La Ville a alloué une subvention d'un montant de 91 420 €uros. Une subvention supplémentaire de 1 770 €uros a été attribuée pour le remboursement des cartes jeunes.

Décision n° 10-28 → Convention relative à la participation financière entre la Ville de Wissous et l'association Football Club de Wissous (FCW).

Une convention a été signée entre la Ville de Wissous et l'association Football Club de Wissous (FCW) relative à la participation financière. La convention avait pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Ville entend participer financièrement et/ou matériellement à l'objet de l'association, ainsi que de définir les droits et obligations de chacune des parties, qui résultent de cette participation. La Ville a alloué une subvention destinée à financer les actions de l'association que la Commune entend soutenir d'un montant de 40 500 €uros.

DELIBERATIONS

1-Approbation de créations d'emplois en Contrat Unique d'Insertion non marchand

Depuis le 1^{er} janvier 2010 est entré en vigueur le nouveau « Contrat Unique d'Insertion » (CUI) créé par la loi n°2008-1249 du 1^{er} décembre 2008. Ce contrat a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes en recherche d'emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi. Il donne lieu à une convention conclue entre l'employeur, le salarié et, selon les services, Pôle Emploi, les missions locales ou le Président du Conseil Général. Le Conseil municipal **à l'unanimité** a approuvé la création de trois postes en Contrat Unique d'Insertion (deux Contrats d'Accompagnement à l'Emploi pour le Multi-Accueil, sur des contrats

de 20h par semaine, et un poste de Conseiller en Economie Sociale et Familiale pour le service social) et a autorisé M. le Maire à signer les conventions avec les différents organismes des services de l'Etat.

2- Approbation de la convention de partenariat entre Wissous et l'association Vir'Volt pour la réalisation de travaux d'aménagement dans le Domaine de Montjean

L'association Vir'volt est une association d'éducation populaire visant à développer les « chantiers jeunes internationaux » dans le cadre de projets d'aménagement des sites classés Espaces Naturels Sensibles. En partenariat avec les services du Conseil Général de l'Essonne, cette association a proposé de mettre en place un chantier de jeunes dans le domaine de Montjean comme l'année dernière. Le projet technique a été élaboré avec les services techniques de la Ville et le service des Espaces Naturels Sensibles du Conseil Général de l'Essonne. L'association Vir'Volt a sollicité à ce titre l'attribution d'une subvention de 3 000 €. Le chantier aura lieu du 10 juillet au 31 juillet 2010. Durant ce chantier, la Municipalité mettra à la disposition de ces jeunes des matériaux et matériels nécessaires à sa réalisation. L'Assemblée a autorisé M. le Maire à signer ladite convention, comme suit :

Vote : → 1 Abstention (M. TOULY)
→ 28 Pour (Union pour Wissous – Ensemble et Autrement / Wissous pour vous - L'esprit village Pour l'avenir de Wissous)

3- Approbation de la convention de réciprocité pour la prise en charge des frais de scolarité avec la Ville de Fresnes 2010/2011

Il a été proposé au Conseil municipal d'étudier la convention entre la Ville de Wissous et la Ville de Fresnes relative à une réciprocité de gratuité des frais de scolarité. Cette convention d'une durée d'un an peut être reconduite deux fois par accord exprès des deux parties par lettre recommandée un mois avant l'expiration de ladite convention. Elle implique qu'aucune transaction financière n'interviendra, quel que soit le nombre d'enfants de part et d'autre. Le Conseil municipal à l'unanimité a autorisé M. le Maire à signer ladite convention.

4-Adhésion au Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France de la Commune de Fontenay Le Fleury

Par courrier en date du 22 février 2010 le Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile de France (SIGEIF) a demandé aux 180 Communes adhérentes au syndicat de statuer sur la demande d'adhésion de la Ville de Fontenay le Fleury pour les compétences gaz et électricité. Le Conseil municipal autorise le Maire à approuver l'adhésion de la Commune de Fontenay le Fleury (Yvelines) au Comité syndical du Conseil Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France, comme suit :

Vote : → 1 Abstention (M. TOULY)
→ 28 Pour (Union pour Wissous – Ensemble et Autrement / Wissous pour vous - L'esprit village Pour l'avenir de Wissous)

5-Rénovation du mur de clôture situé rue du Général de Gressot

Une partie du mur du parc des Etangs, situé le long de la rue du Général de Gressot est en très mauvais état. Par la même occasion, la construction d'un nouveau mur de clôture d'une longueur de 87 m environ, en recul par rapport à son emplacement actuel, permettrait d'augmenter le nombre de places de stationnement. Ces travaux devant faire l'objet d'une déclaration préalable, il a été demandé au Conseil municipal d'autoriser M. le Maire à déposer cette déclaration et à signer la demande d'autorisation d'urbanisme ainsi que tous les documents qui y sont annexés. Le Conseil municipal à l'unanimité a autorisé M. le Maire à déposer cette déclaration préalable, ainsi qu'à signer tous documents qui y sont annexés.

6-Remplacement des menuiseries extérieures - Ecole primaire La Fontaine

Les menuiseries extérieures de l'école Primaire La Fontaine sont en mauvais état. Une première tranche de travaux doit être réalisée cet été. Les travaux prévus engendrent une modification de l'aspect extérieur du bâtiment, donc une déclaration préalable doit être déposée. Il a été demandé au Conseil municipal d'autoriser M. le Maire à déposer cette déclaration préalable et à signer tous les documents y afférents. L'Assemblée délibérante à l'unanimité a autorisé M. le Maire à déposer cette déclaration préalable, ainsi qu'à signer tous documents qui y sont annexés.

7-Acte de rétrocession – Terrain Consorts Serouge

La Commune de Wissous avait engagé une procédure d'expropriation en 1971 sur un certain nombre de parcelles situées au lieudit « Au dessus de la rue Neuve » dont les parcelles cadastrées section AB n°446-450,

dans le but de réaliser l'extension du cimetière communal. Cette procédure n'a pas été menée dans sa totalité. La Commune a décidé d'abandonner l'extension du cimetière et a reconnu dans la délibération n°2 du 30 septembre 1982 ne pas avoir payé les indemnités d'expropriation. Les Consorts SEROUGE ayant manifesté leur volonté de récupérer leur bien, la Commune a souhaité procéder à la rétrocession des parcelles section AB n°446-450. Il a donc été proposé à l'assemblée d'autoriser M. le Maire à procéder à la rétrocession ainsi que de lui permettre de signer tous les documents nécessaires pour accomplir cette rétrocession. Le Conseil municipal a autorisé M. le Maire à réaliser la rétrocession des parcelles cadastrées section AB n°446-450, situées au lieudit « Au dessus de la Rue Neuve » au profit des consorts SEROUGE à l'euro symbolique et a autorisé M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette rétrocession et notamment l'acte notarié constatant ce transfert de propriété, comme indiqué ci-dessous :

Vote : → **5 Abstentions (Wissous pour vous - L'esprit village)**
→ **24 Pour (Union pour Wissous – Ensemble et Autrement / Pour l'avenir de Wissous)**

8-Approbation des modifications du Plan Local d'Urbanisme – Secteur du « Cucheron »

Par arrêté municipal en date du 27 octobre 2009, M. le Maire avait prescrit une enquête publique du 24 novembre 2009 au 05 janvier 2010. M. Henri BERNARD a été désigné comme commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif de Versailles. Suite à la réunion publique du 4 mai dernier, il a été proposé au Conseil municipal d'approuver la modification du Plan Local d'Urbanisme dans le secteur du «Cucheron», qui permettra la réalisation d'un Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD). Le Conseil municipal a autorisé le changement de zonage (parcelle F 363 en UL au lieu de UL a) et le déplacement d'une partie de la réserve n°12 en vue de l'implantation d'un EHPAD à Wissous et a affirmé que ledit déplacement n'engendrerait la création d'aucune voie pour les véhicules motorisés. L'assemblée délibérante a autorisé M. le Maire à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de la présente délibération, comme suit :

Vote : → **6 Contre (Wissous pour vous - L'esprit village, M. BERNIERE, M. TOULY)**
→ **2 Abstentions (Pour l'avenir de Wissous, M. MALLEVILLE)**
→ **21 Pour (Union pour Wissous – Ensemble et Autrement)**

9-Transfert du droit de préemption urbain au profit de la Communauté d'Agglomération des Hauts de Bièvre concernant les parcelles incluses dans le périmètre de la ZAC du Haut de Wissous – Extensions 2 et 3

La création de la Z.A.C du Haut de Wissous a été approuvée par la délibération n°1 du 30 mars 2000. La délibération n°2 du 30 janvier 2006 instituant le droit de préemption urbain renforcé sur toute la Commune a permis la maîtrise foncière sur toutes les zones urbanisées ou à urbaniser. M. le Préfet de l'Essonne a pris un arrêté en date du 16 février 2006, créant une ZAD sur le secteur. Le Conseil municipal devait délibérer pour demander au Préfet de l'Essonne de modifier ledit arrêté, en prévoyant que le droit de préemption urbain sur ce secteur soit au bénéfice de l'Agglomération car, depuis sa délibération du 11 octobre 2006, c'est elle qui est compétente pour aménager la zone. L'Assemblée délibérante lors du Conseil municipal a autorisé M. le Maire à transférer le droit de préemption urbain au profit de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de Bièvre pour les parcelles incluses dans le périmètre de la Z.A.C du Haut de Wissous – extensions 2 et 3 et demande donc à M le Préfet de l'Essonne de modifier l'arrêté du 16 février 2006 visé en ce sens, comme suit :

Vote : → **1 Abstention (M. TOULY)**
→ **28 Pour (Union pour Wissous – Ensemble et Autrement / Wissous pour vous - L'esprit village/ Pour l'avenir de Wissous)**

10-Approbation du Compte de Gestion 2009

L'article L 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales dit que le Compte de gestion est produit au plus tard le 1^{er} juin de l'année suivant l'exercice du compte de gestion établi par le comptable de la Collectivité Territoriale. L'article L 2121-31, dit que le Conseil municipal doit entendre, débattre et arrêter les Comptes de gestion des receveurs. Il a été demandé au Conseil municipal de **prendre acte** du Compte de gestion 2009.

11-Adoption du Compte administratif 2009

Le Compte administratif 2009 est soumis cette année à l'assemblée délibérante au mois de mai, soit avant la date limite légale du 30 juin 2010, ce afin de limiter le temps écoulé entre l'année d'exécution budgétaire et la publication des résultats et donc dans un souci de transparence financière. Ce Compte administratif est le résultat du premier budget primitif de l'actuelle Municipalité. Son analyse a mis en évidence une sincérité budgétaire et une maîtrise de ses dépenses et recettes.

- Un excédent de fonctionnement de 1 300 000 €uros

- Un déficit d'investissement de 568 000 Euros (hors restes à réaliser)

Soit un résultat global d'exécution excédentaire de 824 000 Euros. Le Conseil municipal a dû se prononcer sur le compte administratif 2009 du budget principal de la Commune. Monsieur le Maire ne pouvant participer au vote, il désigne Monsieur LEGAY, 1^{er} Maire Adjoint pour présider la séance. Le Conseil municipal a approuvé le Compte administratif 2009 de la Commune dont le résultat s'établit de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT	RECETTES	DEPENSES	Soldes des recettes et des dépenses
Prévisions budgétaires totales	10 479 728,09 €	10 519 962,55 €	-
Exécution 2009	10 832 439,14 €	9 479 956,66 €	1 352 482,48 €
<i>Taux d'exécution</i>	103,3 %	90,1 %	
Résultats antérieurs (exercice 2008)	40 234,46 €	0,00 €	40 234,46 €
Résultats au 31/12/2009	10 872 673,60 €	9 479 956,66 €	1 392 716,94 €

INVESTISSEMENT	RECETTES	DEPENSES	Soldes des recettes et des dépenses
Prévisions budgétaires totales	2 417 016,21 €	1 479 463,79 €	
Exécution 2009	1 466 365 €	1 097 146,96 €	369 218,04 €
<i>Taux d'exécution</i>	60,7 %	74,2 %	
Résultats antérieurs (exercice 2008)	0,00 €	937 552,42 €	- 937 552,42 €
Résultats au 31/12/2009	1 466 365 €	2 190 645,34 €	- 568 334,38 €

	Résultats de clôture 2008	Résultats exercice 2009	Résultats de clôture de l'exercice 2009
Investissement	- 937 552,42 €	369 218,04 €	- 568 334,38 €
Fonctionnement	40 234,46 €	1 352 482,48 €	1 392 716,94 €
Total	- 897 317,96 €	1 721 700,52 €	824 382,56 €

l'Assemblée délibérante constate également les restes à réaliser en section d'investissement qui s'élèvent comme suit, et donne quitus à M. le Maire pour sa gestion 2009 :

Dépenses	155 945,96 €
Recettes	0,0 €

- Vote :**
- ➔ 5 Contre (Wissous pour vous - L'esprit village)
 - ➔ 1 Abstention (M. BERNIERE)
 - ➔ 21 Pour (Union pour Wissous – Ensemble et Autrement)

12-Adhésion au groupement de commandes pour la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics

Un groupement de commandes pour la dématérialisation des procédures de marchés publics a été mis en place par le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne. Il a notamment pour objet la passation, pour le compte des membres du groupement, des marchés de prestations de services, c'est-à-dire la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics. Le groupement de commandes évite à chaque Collectivité de lancer une consultation individuelle et permet d'obtenir des tarifs préférentiels. Il a été proposé au Conseil municipal d'approuver l'adhésion de la Ville de Wissous au groupement de commandes et d'autoriser M. le Maire à signer ladite convention. L'Assemblée délibérante **à l'unanimité** a approuvé l'adhésion au groupement de commandes pour la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics, et a autorisé M. le Maire à signer tous documents y afférents.

13-Création d'un nouveau Conseil Consultatif de Quartier dénommé « Quartier Saint Eloi »

Considérant la délibération n°11 du Conseil municipal en date du 19 mai 2008 approuvant la création des Conseils Consultatifs de Quartier ayant pour but de favoriser le développement et la participation des Wissoussiens à la vie locale et vu l'augmentation du nombre d'habitants du quartier Saint Eloi, la Municipalité a souhaité créer un septième quartier dénommé « Saint Eloi ». Il a été proposé au Conseil municipal d'approuver la création de ce nouveau Conseil Consultatif de Quartier ainsi que la modification de la charte avec une nouvelle répartition des secteurs. Le Conseil municipal a approuvé la création d'un Conseil Consultatif de Quartier dénommé « Saint-Eloi », ainsi que la modification de la charte avec une nouvelle répartition des secteurs insérés dans la charte définissant la mise en place et le fonctionnement des Conseil Consultatifs de Quartier.

Vote : → **2 Abstentions (M. BERNIERE, M. TOULY)**
→ **27 Pour (Union pour Wissous – Ensemble et Autrement / Wissous pour vous - L'esprit village / Pour l'avenir de Wissous)**

14-Election des membres du Conseil municipal à la Commission d'Appel d'Offres

Suite à la délibération n°5 du 2 avril 2008, nous avons reçu un courrier du service du contrôle de la légalité en date du 11 juillet 2008, nous indiquant que ladite délibération présentait une irrégularité dans la répartition des membres de la Commission d'Appel d'Offres. Suite aux courriers de démission de M. MARECHAL en date du 10 décembre dernier et de M. MALLEVILLE en date du 29 avril 2010, une nouvelle élection de la Commission d'Appel d'Offres devait avoir lieu. Lors du Conseil municipal se sont présentés pour siéger à la Commission d'Appel d'Offres, les membres suivants :

Membres titulaires : Eugène GOUGEON, Boris EFREMENKO, Stéphane LEGAY, Sylvia GRECO,
Bernard MALLEVILLE

Membres suppléants : Eliane POUJOL, Murielle CLAIRÉ, Christian CARISTAN, Laurence ALZON,
Danielle JEANNEROT

L'Assemblée délibérante a proclamé élus à **l'unanimité** pour siéger à la Commission d'Appel d'Offres, les membres suivants :

Membres titulaires : Eugène GOUGEON, Boris EFREMENKO, Stéphane LEGAY, Sylvia GRECO,
Bernard MALLEVILLE

Membres suppléants : Eliane POUJOL, Murielle CLAIRÉ, Christian CARISTAN, Laurence ALZON,
Danielle JEANNEROT

Vote : → **3 Abstentions (M. BERNIERE, M. TOULY, Pour l'avenir de Wissous)**
→ **26 Pour (Union pour Wissous – Ensemble et Autrement / Wissous pour vous - L'esprit village)**

La séance est levée à 23h27

Fait à Wissous, le 21 mai 2010

Le Maire de Wissous

Régis ROY-CHEVALIER